

18 février : 3ème réunion de négociation sur la « durée du travail »

Les 2 thèmes abordés lors de la réunion étaient les **dérogations exceptionnelles au repos dominical** et **l'expérimentation de la semaine en 4 jours**.

Pour la CGT, la direction utilise actuellement les astreintes pour dissimuler des opérations programmées.

La direction a elle-même reconnu qu'avec une distinction entre le travail réalisé en astreinte et le travail qui serait réalisé en dehors du cadre de l'astreinte, il y aurait un gros travail d'accompagnement des managers pour qu'ils comprennent la nature des différentes sollicitations (astreinte ou pas).

L'employeur précise que ces dispositions visent des bascules et opérations importantes comme NGA TI, Oracle en 2023.

Il s'agit donc de travaux programmés. La direction rappelle que « le recours au travail le dimanche doit être limité au strict nécessaire et aux opérations qui le nécessitent de manière impérieuse ».

La CGT maintient qu'une organisation de travail différente pourrait permettre de ne pas avoir recours au travail le dimanche.

Concernant l'expérimentation de la semaine en 4 jours, pour l'instant la CGT constate qu'il n'y a pas vraiment de marge de négociation. En effet la direction évoque un cadrage du dispositif pour l'ensemble du réseau qui concernerait uniquement les salariés « au badgeage » et qui ne sont pas responsables hiérarchiques.

Le délai proposé initialement par la direction de 5 Jours ouvrés pour notifier la modification du jour non travaillé au salarié est très court.

Les organisations syndicales ont proposé un délai de 15 jours ouvrés. La direction a par la suite proposé un délai de 7 jours.

Les échanges sur ce thème vont se poursuivre.



Calendrier du premier temps des négociations sur la durée et l'aménagement du temps de travail : 28 janvier, 11 février, 18 février, 11 mars et 25 mars.



cgt.syndicat@acoss.fr

A suivre !

Le 18 février 2025